

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 novembre 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

**Point 16 : Rapport annuel 2024 de l'EMS sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport annuel 2024 de l'Eurométropole de Strasbourg sur :

- la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

**AMENDE** cette prise d'acte avec les remarques suivantes :

La qualité de l'eau pour Lampertheim reste identique. En revanche sur les 3 zones contaminées au chloridazone, on constate une très faible amélioration sur la zone de Eschau et une dégradation sur les zones de Oberhausbergen et Entzheim, ce qui est vraiment décevant, car cette situation dure depuis plusieurs années consécutives dans ces zones.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Lampertheim, le 12 novembre 2025

Patrick MALTES

Secrétaire de séance



Le Maire

Murielle FABRE